

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 16 mai 2014 et affichée le 16 mai 2014.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN, Mme Pascale CANCIANI, M. Damien DAL MAGRO, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRE ABSENT : Mme Céline CAMPION

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. Dominique LAURENT à Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Mireille DARTHOIS à Mme Amina DELEPORTE.

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- 2014-31 Approbation du précédent compte-rendu
- 2014-32 Dissolution du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord
- 2014-33 Désignation de membres pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs
- 2014-34 Délibération portant modification du budget primitif 2014
- 2014-35 Attribution de subventions aux associations « Ecole Intercommunale de Musique », « Orchestre d'Harmonie Intercommunal Vents d'Est » et « Sporting Club d'Ennery »
- 2014-36 Tirage au sort du jury criminel pour l'année 2015
- 2014-37 Représentation de la commune au sein du Comité du Syndicat Intercommunal de construction et gestion du CES de Maizières lès Metz
- 2014-38 Soumission à déclaration préalable des travaux de ravalement sur la commune d'Ennery
- 2014-39 Attribution de prestations diverses
- 2014-40 Modification du tableau des effectifs du personnel
 - Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir

2014-31 APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Aucune autre observation, ni écrite, ni orale, n'ayant été formulée,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :
ADOpte le compte rendu du Conseil Municipal du 17 avril 2014.

2014-32 DISSOLUTION DU SIVOM DES CANTONS DE VIGY ET MONTIGNY-NORD

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le décret n°2014-183 du 18 février 2014 a modifié le découpage des cantons dans le département de la Moselle.

Par délibération en date du 6 mars 2014, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des cantons de Vigy et Montigny-Nord constate que son périmètre ne correspondra plus, par conséquent, à aucune réalité administrative et n'aura plus d'objet au vu de sa configuration et de ses compétences actuelles.

Sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée de ses communes membres, le SIVOM décide donc de sa dissolution à compter du 1^{er} avril 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la délibération du Comité du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord en date du 6 mars 2014, tendant à sa dissolution suite au décret de redécoupage des cantons,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2014-33 DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 A du code général des impôts instituant une Commission intercommunale des impôts directs pour la Communauté de Communes Rives de Moselle,

Considérant que la Commission, présidée par le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué, est composée de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants nommés par le Directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de 20 commissaires établie sur proposition des communes membres,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. Jean VIGNOLI membre titulaire et Mme Brigitte BECK-ERNWEIN membre suppléant, en vue de la création de Commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2014-34 DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Madame le Maire expose que:

- Le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement qui a été reporté au budget primitif 2014 est de 1 128 854.56 € alors que le montant qui figure au compte administratif 2013 est de 1 138 094.56 €. La différence entre ces deux montants s'élève à 9 240 €.
- Les chapitres 040 et 041 en dépenses d'investissement ne sont pas équilibrés par suite d'une saisie inversée des écritures.

Afin de corriger ces anomalies dans le budget primitif, le Maire propose à l'assemblée d'adopter les écritures suivantes :

1- En dépenses d'investissement :

chapitre 040 - article 2313 : 20 000 € et article 2315 : 10 000 €

chapitre 041 – article 2315 : 6 333€

2- En recettes d'investissement :

Montant des restes à réaliser : 1 138 094.56 € en ajoutant la somme de 9240 € à l'article 024 - produit des cessions d'immobilisations

Réduction du montant des propositions nouvelles à l'article 024 - produit des cessions d'immobilisations de 9 240 €, ce qui porte la somme de 10 857 € à 1 617 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter les propositions d'écritures ci-dessus afin de corriger le montant des restes à réaliser conformément au montant figurant au compte administratif de 2013 et d'équilibrer les chapitres 040 et 041,
- modifie, par voie de conséquence, les pages suivantes du budget primitif 2014 : page 3 (A1) vue d'ensemble, page 5 (A3) section d'investissement – chapitres, page 14 (B2) Section d'investissement – détail des dépenses, page 15 (B2) Section d'investissement – détail des recettes et page 68 (A6.2) éléments du bilan – équilibre des opérations financières –recettes.

2014-35 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE », « ORCHESTRE D'HARMONIE INTERCOMMUNAL VENTS D'EST » ET « SPORTING CLUB D'ENNERY »

Dans le cadre de leurs activités, pour l'année 2014, l'association "Ecole Intercommunale de Musique" a sollicité auprès de la commune d'Ennery, une subvention à hauteur de 20 542.50 € et l'association « Orchestre d'Harmonie Intercommunal Vents d'Est » une subvention à hauteur de 2 583.36 €. Ces associations dont les sièges sont à Ennery ont pour objet de contribuer au développement culturel et artistique sur le territoire intercommunal.

De même, l'association « Sporting Club d'Ennery » présente une demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 1 358.5 € pour frais de transport pour la sortie de l'école de judo à Bercy et 2 146.90 € au titre de l'équipement en mobilier du bâtiment occupé par l'association.

Au vu de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets des associations, qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Au vu des crédits figurant à l'article 022 en dépenses imprévues de la section de fonctionnement d'un montant de 187 300 € et à l'article 020 en dépenses imprévues de la section d'investissement d'un montant de 585 940 €,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder aux associations mentionnées lesdites subventions et de transférer les crédits comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-24485			
6574	Subvention Ecole Intercommunale de Musique	20543			
6574	Subvention Orchestre d'Harmonie Intercommunal Vents d'Est	2583			
6574	Subvention Sporting club	1359			

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-2147			
20421	Subvention d'équipement Sporting club	2147			

- Précise que la subvention accordée au titre de l'équipement sera versée uniquement sur présentation d'une facture acquittée par l'association,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention visant l'octroi de la subvention à l'Ecole Intercommunale de Musique, à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2014-36 TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2015

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2015, il doit être tiré au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms égal au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2015.

Pour l'année 2015, le nombre de jurés pour la commune d'Ennery est fixé à 1 ; il est donc nécessaire de tirer au sort 3 noms de personnes sur les listes électorales.

Madame le Maire,

Vu l'article 261 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/DLP/1/123 en date du 8 avril 2014 fixant la répartition des jurés pour l'année 2015,

Procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 3 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2015 du Jury Criminel :

N° de l'électeur	NOM, Prénom	Adresse
1119	QUEVY, Alain	3 rue des Pinsons
0464	FUCHS, Eugène	18 rue du Stade
0242	CHRISTOPHE, Marie	19 rue du Presbytère

2014-37 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CONSTRUCTION ET GESTION DU CES DE MAIZIERES LES METZ

Madame le Maire expose que par délibération en date du 28 mars 2014, le Conseil Municipal a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du Comité du Syndicat Intercommunal de construction et de gestion du CES de Maizières lès Metz alors que les statuts du Syndicat prévoient uniquement la désignation de deux délégués titulaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Mmes Colette NEGRI et Christelle TANNOUCHE BENNANI délégués titulaires au sein du Comité du Syndicat Intercommunal de construction et de gestion du CES de Maizières lès Metz,
- Décide de rapporter la délibération du 28 mars 2014 en ce qu'elle désigne comme suppléantes Mmes CAMPION et DELEPORTE,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2014-38 SOUMISSION A DECLARATION PREALABLE DES TRAVAUX DE RAVALEMENT SUR LA COMMUNE D'ENNERY

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en application du Décret n°2014-253 du 27 février 2014, les travaux de ravalement ne sont plus soumis à déclaration préalable à compter du 1^{er} avril 2014. Toutefois, ces travaux y restent soumis, en ce qui concerne les secteurs et espaces protégés ou les périmètres délimités par le PLU.

M. Denis Koulmann présente la proposition de la Commission *Economie, Urbanisme et Sécurité* de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement, afin de permettre à la municipalité de viser ces travaux qui modifient l'aspect extérieur des bâtiments.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement réalisés sur la commune d'Ennery,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2014-39 ATTRIBUTION DE PRESTATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération fixant les modalités d'attribution de gratifications, prestations diverses, cadeaux, etc. en prévoyant les catégories de bénéficiaires et les événements donnant lieu à l'octroi de tels avantages, en application du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer des prestations diverses comme suit pour certaines occasions :
 - Mariage
 - Naissance

- Décès
 - Départ à la retraite
 - Départ et arrivée de personnalités (élus, culte...)
 - Mutation agent de la collectivité
 - Stagiaires (bons d'achat)
- De laisser le soin à Madame de Maire, en accord avec les adjoints, de fixer le montant de ces prestations au coup par coup, individuellement

2014-40 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

1. La création d'un poste permanent d'adjoint technique 2^e classe avec un temps de travail hebdomadaire de 27h30. L'agent sera chargé d'effectuer des travaux de nettoyage des bâtiments suivants :
 - La boîte à couleurs à raison de 12h30 par semaine,
 - L'espace17 à raison de 15h/semaine.
2. La suppression du poste permanent d'adjoint technique 2^e classe avec un temps de travail hebdomadaire de 12h30.
3. La modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2014 :

GRADES OU EMPLOIS	CA T.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (*)		
		Emplois permane nts Temps complet	Emplois permane nts Temps non complet	Total	Agents titulaire s	Agents non titulair es	Total
FILIERE TECHNIQUE		5	9	14	14	0	10,47
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal 2e classe	C	1	1	2	2		1,96
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1		1
Adjoint technique 2e classe	C	2	8	10	10		7.11

* ETP : Equivalent Temps Plein

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question

et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,
Vu la délibération du 7 novembre 2011 fixant le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint technique 2^e classe à 12 heures 30,
Considérant que la modification du temps de travail du poste susnommé entraînée par l'ouverture du bâtiment « ESPACE17 » est supérieure à 10%,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 février 2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire, d'adopter les propositions ci-dessus portant modification du temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique 2^e classe et du tableau des emplois.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR,**

En vertu de la délibération en date du 23 mars 2008, Mme le Maire rend compte à chaque réunion de Conseil des décisions prises en application des délégations consenties par le Conseil Municipal.

• **DECISION n°2014-09**

Attribution et signature du marché avec A VIRGILI SAS pour la rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Albert Camus : remplacement des chaudières. Le montant du marché s'élève à 79 630.32 € TTC

• **DECISION n°2014-08**

Attribution et signature du marché avec BUREAU VERITAS pour :

- ⇒ La Mission Coordination SPS pour les travaux de Liaison et la Rénovation de la Chaufferie au Groupe Scolaire Albert Camus pour un montant de 1 188 euros TTC.
- ⇒ La Mission Contrôle technique pour les travaux de Liaison et la Rénovation de la Chaufferie au Groupe Scolaire Albert Camus pour un montant de 1 998 euros TTC

• **DECISION N° 2014-10**

Acceptation et règlement des frais d'avocat pour l'affaire HERRMANN, s'élevant à 1200,00 €.

➤ **DIVERS : INFORMATIONS :**

- Prochain Conseil Municipal : Lundi 30 juin 2014
- Inauguration de l'Espace 17 et du Sporting Club : le 21 juin 2014
- Information sur la fête patronale d'Ennery : le 12 juillet prochain avec Spectacle Pyro-Musical intercommunal
- Information sur les remerciements de certaines associations pour l'attribution de subventions par la commune d'Ennery : Resto du Cœur, Société Colombophile
- Réunion avec les Présidents des associations d'Ennery : Mercredi 4 juin 20h30 en Mairie

Mme CANCIANI annonce qu'elle est amenée à démissionner de ses fonctions de conseillère municipale et adjointe au Maire.

Après six ans d'un investissement sincère et volontaire pour la Commune lors du dernier mandat, elle est contrainte, avec beaucoup de tristesse, de quitter l'équipe du fait d'une inéligibilité professionnelle.

Elle a adressé tous ses vœux de bonne continuation à la Municipalité en place.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 21 h 05.

Le Maire,
Ghislaine MELON